

Titulaire : Société Aeolta, 27, rue du vieux marché aux vins, 67100 STRASBOURG

Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2011-138. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE⁽¹⁾

1.1.1. Description succincte

Le procédé "Aerocube" est un système d'éolienne intégrée au bâtiment, elle est destinée à être installée au faitage de la toiture. Ce procédé est constitué d'un système de fixation sur la charpente, d'une structure métallique sur laquelle est mis en place l'ensemble rotor/génératrice en aluminium revêtu et de déflecteurs en polyéthylène haute densité.

Le système intègre également :

- des accessoires permettant l'intégration pour certains types de toitures,
- des accessoires assurant le raccordement électrique, dont un boîtier électronique assurant la régulation de la vitesse du rotor et la gestion du système de sécurité.

1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Utilisation en France européenne, sur des bâtiments d'habitation individuel ou collectif et tertiaires ; de hauteur maximale 20 m ; en climat de plaine (altitude maximale 900 m) ; en atmosphères extérieures : rurale non polluée, industrielle ou urbaine normale, marine ; au-dessus de locaux à faible ou moyenne hygrométrie.

Sur des bâtiments neufs ou sur des bâtiments existants comportant une couverture ventilée, de pente comprise entre 30 % et 120 %, en ardoises, en tuiles de terre-cuite, en bacs acier nervurés, en feuilles et longues feuilles en zinc, en plaques profilées en fibres-ciment.

Pour des charges ascendantes normales admissibles de 155 daN/m² avec tuiles de terre cuite, de 125 daN/m² avec les autres couvertures prévues et pour des charges descendantes normales admissibles de 190 daN/m². Ces charges maximales admissibles nécessitent la vérification préalable, pour chaque chantier, de la résistance aux charges ascendantes et descendantes de la charpente, y compris la vérification du mode de fixation du système, des chevrons et des pannes sur la structure.

1.1.3. Mise sur le marché

Le système AEROCUBE ne relève pas, à ce jour, d'une norme européenne harmonisée dans le cadre de la Directive Produits de Construction.

2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2011-138 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

3. DUREE DE VALIDITE

Le PASS-INNOVATION numéro de référence est valable jusqu'au 01/07/2013. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un avis technique.

⁽¹⁾ La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass-Innovation 2011-138.